Ministère de l'Éducation République Tunisienne



DIPLOME DU BACCALAURÉAT

Le Ministre de l'Education,

Vu la Loi d'orientation n° 2002-80 du 23 Juillet 2002, relative à l'Éducation et à l'Enseignement Scolaire, modifiée et complétée par la Loi n°2008-09 du 11 Février 2008 et notamment son article 62, *Vu le Décret n° 2008-29 du 2 Janvier 2008, relatif à la détermination du nombre et des différentes sections de l'Enseignement Secondaire et des diverses sortes de diplôme

"Vu l'Amété du Ministre de l'Éducation et de la Formation du 24 Avril 2008 relatif au régime de l'examen du baccalauréat et les textes qui l'ont modifié et complèté,

Vu le Procès verbal d'admission définitive à l'examen du baccalauréat,

Décerne ce diplôme du baccalauréat à : FAYALA Hakim

Né le: 21/12/2003 à : SOUSSE

Inscrit à la section: Sciences Techniques

Sous le numéro: 225960

Gouvernorat: SOUSSE

Session: 2022 Mention: Très bien Suite à la proclamation de sa réussite à l'examen du Baccalauréat

TUNIS, le 26/06/2022 (Cachet rond et sec : République Tunisienne-Ministère de l'Éducation – Emblème de la République Tunisienne) (Présidence du Gouvernement – Comité National des Imprimés Administratifs 08-06-05-09)

N.B. Ce diplôme n'est délivré qu'une seule fois Numero: 1105662

Le Traducteur Assermenté: Maître Mourad ALAYA Matricule Piscal: 1500684G/A/P000 Traduction conforms a Fortaina M'SAKEN, le 07 Juillet 2022



